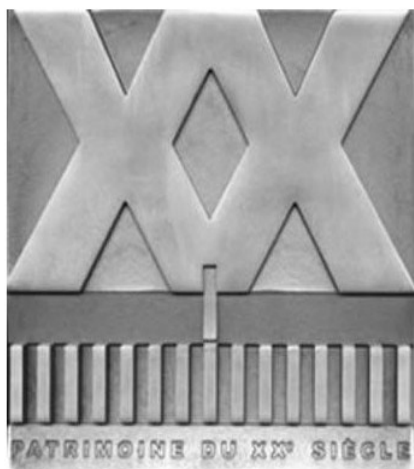


LES MESURES DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE DU XX^e SIÈCLE



Le logotype « Patrimoine du XXe siècle » atteste de la labellisation d'un bâtiment ou un ensemble urbain, et de l'intérêt qu'il présente.

La connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain du XXe siècle constituent l'un des enjeux majeurs des politiques à venir. Si quelques réalisations emblématiques se sont vu rapidement reconnaître une valeur patrimoniale, la grande majorité souffre d'un manque de reconnaissance et reste aujourd'hui menacée de détériorations, dénaturations, voire de démolitions.

La protection au titre des Monuments historiques

Certaines réalisations du XXe siècle présentent un intérêt historique et/ou architectural suffisant au regard de l'histoire de l'architecture régionale ou nationale. Dans ce cas, une protection au titre des Monuments historiques peut être envisagée. Il existe en France deux types de protection. Le classement est le plus haut niveau de protection, pour les édifices dont « la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». Des réalisations aussi diverses que la **Maison Prouvé** (Nancy), l'**Ermitage de Saint-Rouin** (Beaulieu-en-Argonne), l'**Eglise Saint-Remy** de Baccarat ou le **Museumotel** à Raon-l'Étape sont classées. L'inscription concerne ceux « qui présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation », tels la **Rotonde** de Thion-les-Vosges, le site industriel de **Bataville** à Moussey et l'**Eglise de la Nativité-de-la-Vierge** (Fleury).

Ces mesures interviennent parfois pour contrecarrer de lourdes modifications ou des projets de destruction. La **Cité radieuse** de Briey fut protégée pour ces raisons. Aujourd'hui encore, un faible pourcentage de réalisations architecturales du XXe siècle figure parmi les édifices protégés au titre des Monuments historiques.

Le label « Patrimoine du XXe siècle »

Initiée par le ministère de la Culture et de la Communication, la création en 1999 du label « Patrimoine du XXe siècle » constitue une étape importante dans la prise en compte des créations du siècle dernier. Contrairement à l'inscription ou au classement, il ne génère ni mesures de protection ni contraintes.

Ce label a pour objectif d'attirer l'attention du public et des décideurs sur les réalisations dont l'intérêt architectural et urbain justifie leur transmission aux générations futures en tant qu'élément du patrimoine du XXe siècle. Leur présentation à des publications et expositions, leur inscription sur la base Mérimée (base de données sur le patrimoine français) et l'apposition d'une plaque informative (un logotype, voir illustration), sont autant de mesures de promotion destinées à les mettre en lumière. Le label peut être attribué soit à une œuvre isolée (église, école, villa, etc.), soit à un ensemble urbain.

En 2000, quatre réalisations lorraines reçoivent cette distinction : l'**ancienne usine de confiture Lerebourg** (Liverdun), l'**Eglise Notre-Dame-des-Pauvres** (Nancy), la **Tour des Coopérateurs** (Nancy) et l'**Eglise Notre-Dame-au-Cierge** (Epinal).

Face au nombre limité de labellisations à la fin des années 2000, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine (DRAC) opère en 2013 une nouvelle campagne de trente labellisations. L'architecture religieuse y est représentée, avec par exemple l'**Eglise Saint-Martin-l'Evêque** de Corny-sur-Moselle et le **groupe paroissial Saint-Michel** de Saint-Max. Deux ensembles de logements conçus par Émile Aillaud en Moselle, dont la **Cité du Wiesberg** (Forbach), également sélectionnés, illustrent l'extension de la notion de patrimoine à l'échelle urbaine.

En 2015, une cinquantaine de nouvelles opérations ont été examinées par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS). La labellisation d'une réalisation sélectionnée n'est effective qu'après l'accord du propriétaire et la validation par la Préfecture.



ANDRIEUX Jean-Yves, CHEVALLIER Fabienne, *Le patrimoine monumental. Sources, objets et représentations*, Rennes, PUR, 2014.

BADY Jean-Pierre, *Les monuments historiques en France*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1985.

MONNIER Gérard, *L'architecture du XX^e siècle, un patrimoine*, coll. « Patrimoines références », Editions SCÉREN CNDP-CRDP, Créteil, 2004, 238 p.

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, *Les monuments historiques (Immeubles)*, fév. 2013, fiche conseil disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr>

Site du patrimoine XXe siècle labellisé



Crédit photo : © Ministère de la Culture et de la Communication